



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### organisation

Question écrite n° 61217

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition formulée dans le rapport « Pour rénover l'enseignement supérieur parisien » de Monsieur Bernard Larrou tutou le 5 octobre 2009 consistant à veiller à donner les moyens de la réussite aux bibliothèques ouvertes récemment à Paris-Rive gauche et Sainte-Barbe, et aux deux projets structurants de la Bulac et de la bibliothèque du campus Condorcet, dans une optique de développement de l'accès libre et de coopération active entre elles et avec le réseau des bibliothèques parisiennes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition, et le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle mesure.

#### Texte de la réponse

Ces nouveaux équipements répondent à des besoins différenciés : 1. Pallier le déficit de places en bibliothèque pour les étudiants dans Paris : la bibliothèque centrale de l'université de Paris-VII et la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe offrent ainsi 2 200 places supplémentaires. Le MESR a accompagné l'ouverture de ces équipements en 2008 par des crédits spécifiques au titre des nouvelles surfaces et continuera à donner à ces établissements les moyens de leur réussite. La montée en puissance rapide de la bibliothèque Sainte-Barbe (équipement attrayant qui connaît un réel succès auprès des étudiants) a conduit le MESR à renforcer l'équipe de titulaires dans les dernières semaines. Les mesures du plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires viennent renforcer ces moyens, en permettant notamment un accroissement significatif des collections en libre accès, grâce au doublement programmé de la capacité de stockage à distance au CTLes. 2. Regrouper des collections d'excellence et offrir aux chercheurs des conditions de consultation et de travail au niveau des standards internationaux. Le regroupement de multiples implantations au sein d'une bibliothèque unique (Bulac) ou bilocalisée (bibliothèque du campus Condorcet) ne peut que favoriser la rationalisation des moyens. Ainsi la fusion de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales avec la Bulac sera réalisée prochainement et permettra à cet ensemble soutenu par le MESR de devenir un pôle de premier plan dans son domaine. De leur côté, les bibliothèques qui ont vocation à intégrer la future bibliothèque Condorcet représentent un potentiel d'emplois très important, et une évaluation des besoins pour la bibliothèque sera établie par la Fondation du campus Condorcet. Pour renforcer la coopération entre les établissements franciliens, la révision de la réglementation des services interétablissements de coopération documentaire a été annoncée dans le cadre du plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires. Cette révision s'accompagnera de différentes mesures pour favoriser les échanges entre établissements, développer une politique de conservation partagée et rationaliser la politique documentaire sur la place parisienne.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61217

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 octobre 2009, page 9833

**Réponse publiée le** : 20 avril 2010, page 4531